



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales : personnel

Question écrite n° 22866

Texte de la question

M. René Dosière demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui fournir les renseignements suivants au titre de l'année 2007 : nombre de sapeurs-pompiers de la BSPP affectés à la Présidence de la République, le coût global (toutes charges incluses) qui en résulte et l'imputation budgétaire de la dépense.

Texte de la réponse

Un sapeur-pompier, appartenant à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, est affecté à la Présidence de la République. Juridiquement cette affectation se fondait sur une convention de mise à disposition entre la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, et le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (direction de la sécurité civile). En 2007, la direction de la sécurité civile, dans le cadre de la convention de mise à disposition la liant à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, prenait en charge un commandant affecté à la Présidence de la République pour un montant de 79 246 euros. Ces crédits ont été transférés sur le budget de la Présidence lors du vote de la loi de finances pour 2008.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22866

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3942

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8041